



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 58689

Texte de la question

M Francis Geng attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur la très préoccupante situation de la sécurité en France marquée avant tout par une démobilisation générale de tous ceux qui ont justement pour missions de la défendre. Toutes les catégories de fonctionnaires de la police, de la gendarmerie, de la justice et de l'administration pénitentiaire, sont concernées par ce grand découragement. Cela se traduisait hier par des manifestations et des grèves, fait extrêmement rare dans ces professions ; cela se traduit aujourd'hui par une perte de confiance non seulement dans leur fonction, mais aussi dans les politiques mises en place. Les récentes déclarations du Gouvernement sur la situation de la sécurité sont trop rassurantes par rapport à la réalité pour ne pas décevoir davantage ces fonctionnaires, chargés tous les jours dans des conditions difficiles et peu connues des citoyens de protéger la tranquillité et la vie de tous. Il suffit d'écouter les cris d'alarme lancés par les responsables des établissements scolaires, des professionnels de la lutte contre la délinquance, contre la drogue pour comprendre que les décisions laxistes de ces dernières années, comme la loi de 1989 qui interdit l'incarcération des mineurs de moins de 16 ans sans prévoir de mesures de remplacement, n'ont pas répondu aux vrais problèmes. Il faut prendre conscience que ces professionnels sont aux premières loges pour apprécier la réelle situation de l'« insécurité » en France et que nous devons les écouter, car ce sont eux qui vivent, « sur le terrain », la violence. Ce ne sont visiblement pas ceux qui inspirent les décisions à prendre car, autrement, les mesures adoptées seraient beaucoup plus efficaces et nous n'assisterions pas aujourd'hui à ce rejet massif de la justice, à ce désarroi des policiers, des magistrats et autres fonctionnaires de la justice. Il lui demande ce qu'il compte faire pour redresser cette situation et s'il ne serait pas souhaitable de reconsidérer les mesures prises ces dernières années et de les adapter à la réalité.

Texte de la réponse

Reponse. - Les fonctionnaires de la police nationale accomplissent leur devoir au service de la population dans des conditions souvent difficiles, même dangereuses, avec compétence et courage. Leur implication sur le terrain, dans la lutte contre la délinquance urbaine, est bien réelle. Pour répondre encore mieux aux attentes de la population en matière de sécurité, plusieurs mesures ont été, récemment, prises au sein de la police nationale ; elles visent, à la fois, à accentuer le nombre de policiers sur la voie publique et à augmenter l'efficacité de leur action. Ainsi en va-t-il de la réduction du nombre de policiers détachés, de l'accroissement du potentiel d'îlotiers, du déploiement des compagnies républicaines de sécurité dans les grandes agglomérations et la banlieue parisienne. La plupart de ces actions connaîtront un nouveau développement avec le plan d'action pour la sécurité, présenté au conseil des ministres du 13 mai dernier, qui définit plusieurs objectifs à caractère général. Les mesures correspondantes sont en voie de mise en œuvre. C'est ainsi que 1 000 policiers auxiliaires supplémentaires - dont 600 des 1992 - seront incorporés. Ils seront déployés dans les secteurs répertoriés les plus sensibles et contribueront à l'augmentation du nombre d'opérations d'îlotage et de patrouilles communes avec fonctionnaires de police. D'autre part, le concours des compagnies républicaines de sécurité mises à la disposition des préfets pour effectuer des missions de sécurisation en renfort des polices urbaines locales, sera nettement accru, puisque le nombre de ces unités passera de 4 à 7. En outre, l'ouverture de 1 000 emplois

administratifs, permettra, des la nomination des agents, d'affecter sur la voie publique un nombre equivalent de fonctionnaires de police en tenue. Des redeploiements internes seront aussi realises dans les services grace a un programme - consequent - d'allegement des gardes statiques et des corteges officiels. Enfin, dans trois departements, une experience vise au remplacement du mecanisme de la restitution horaire par un systeme d'heures supplementaires. Les effectifs ainsi degages favoriseront, outre le developpement de l'ilotage, technique de prevention prioritaire dans le cadre de la lutte contre la delinquance, l'amelioration de la securite dans les transports urbains et aux abords des etablissemments scolaires, ainsi que la mise en oeuvre d'un certain nombre d'autres actions : renforcement de la lutte contre la drogue, l'immigration irreguliere et le travail clandestin. Une brigade regionale d'enquetes et de coordination (BREC) sera creee a Lille, ainsi que deux brigades de securite urbaine a Lyon et a Marseille. Comme pour la BREC qui fonctionne deja a Versailles, leur objectif principal sera la lutte contre les phenomenes de bandes. La situation sur le plan de la securite urbaine sera, des le 1er septembre 1992, abordee dans vingt-quatre nouveaux departements au travers de la departementalisation des services de police. La substitution des directions departementales de la police nationale aux anciennes structures departementales des polices urbaines, des renseignements generaux et de la police de l'air et des frontieres, tend, en ameliorant leur gestion et leurs capacites operationnelles, a mieux mobiliser les moyens pour une approche globale des problemes. Cette mesure deja en vigueur dans vingt-trois departements, sera generalisee, a la fin de 1992, a l'ensemble du territoire national. Enfin, les projets locaux de securite devront etre mis en oeuvre, au plus tard le 30 septembre 1992, dans un certain nombre de departements, sensibles sur le plan de la delinquance. Des le 25 mai 1992, des instructions ont ete transmises aux prefets pour qu'ils engagent, avec les partenaires locaux (services de police, communes, representants d'organismes HLM, d'associations, etc) les discussions prealables. L'analyse des besoins locaux et les solutions rendues possibles par cette action concertee permettront a la police nationale de mieux remplir ses missions prioritaires de surveillance de la voie publique. En fonction de l'interet de ces projets locaux de securite, les directions departementales de la police nationale pourront beneficier de moyens de fonctionnement supplementaires, dont l'utilisation tendra a ameliorer la mobilite et la presence sur le terrain des fonctionnaires de police (acquisition de moyens radios, de vehicules, etc). Durant l'ete 1992, dans la ligne du plan d'action pour la securite, ce sont 3 000 fonctionnaires des polices urbaines et des compagnies republicaines de securite qui participent au dispositif estival de la police nationale tendant a assurer la securite des personnes et des biens. Ces fonctionnaires sont en charge d'une mission de soutien dans les circonscriptions de police, dont la population et les charges augmentent fortement au cours de cette periode. Le concours qu'ils apportent aux animations pour la jeunesse (centre de loisirs-jeunes, operation « prevention-ete ») privilegie les quartiers defavorises. Ces mesures traduisent la volonte tres ferme du Gouvernement de mettre en oeuvre, en tout temps, en tout lieu, des actions en faveur de la securite urbaine.

Données clés

Auteur : [M. Geng Francis](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58689

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2489